

PROCEDURE D'ORIENTATION & D'AFFECTATION POST 3^e – RENTREE 2020

Chaque année, une formation animée par le SAIO (Service Académique Information et Orientation) de l'Académie de Paris est proposée aux adhérents de la FCPE Paris autour des procédures d'orientation et d'affectation post 3^e. En raison du confinement, cette formation n'a pu avoir lieu cette année. A la demande de la FCPE Paris, le Rectorat nous a cependant adressé un diaporama qui reprend les éléments de calendrier et procédures prévus pour cette rentrée.

Les nombreuses inconnues liées à la crise sanitaire risquent d'impacter encore ces données. La FCPE Paris informera ses adhérents au fur et à mesure des modifications qu'elle recevra.

Une session de formation « à distance » va être demandée au SAIO.



Le diaporama joint concerne surtout la partie affectation à l'issue de la classe de 3^e. Il ne fait que très peu mention de l'accompagnement des élèves et du dialogue avec les familles, porté dans les établissements par les professeurs principaux et le ou la psychologue de l'Education Nationale.

Il est fondamental que les CLs et ULs veillent à ce que la continuité pédagogique mise en place dans les établissements intègre également l'accompagnement à l'orientation.

Le passage en 2^{nde} ou en CAP est une étape essentielle de la scolarité des enfants qui ne saurait être réduite à la formulation de vœux d'affectation dans une voie, une spécialité et un établissement.

Se reporter à l'article du site de la FCPE Paris : [Préparer son orientation... pour l'après-confinement](#) :

POINTS SAILLANTS DU DIAPORAMA DU 17 avril 2020

Pas de report du calendrier Affelnet 2020 : ouverture le 20 avril

Comme tous les ans, les élèves de troisième sont invités à émettre des vœux pour les voies de formation et lycée où ils souhaitent poursuivre leur scolarité.

Pour entrer en 2^{nde} générale et technologique (2GT)

L'affectation se fait selon le collège de scolarisation en 3^e sur 4 districts

- District EST: 1er, 2e, 3e, 4e, 10e, 11e, 12e, 19e, 20^e ;
- District NORD : 8e, 9e, 17e, 18^e ;
- District SUD: 5e, 6e, 13e, 14^e ;
- District OUEST: 7e, 15^e, 16e
- **Les élèves de 14 collèges « frontaliers » peuvent être affectés sur des établissements hors district**



Nous attirons l'attention des parents sur la nécessité de bien se renseigner sur les langues enseignées et sur les spécialités disponibles en première dans les établissements demandés

Voir la [carte des spécialités dans les établissements parisiens](#) sur le site du Rectorat de Paris

Les établissements sont plus ou moins demandés, de façon variable chaque année.

La répartition des élèves est gérée par l'application Affelnet (Affectation En Ligne par le NET). Son algorithme prend en compte, le district, les compétences et les notes de l'élève.

Un bonus est donné aux élèves ayant réalisé leur scolarité dans un collège REP/REP+ et aux boursiers. Il existe des dérogations, principalement pour handicap ou prise en charge médicale.

LE BARÈME

POUR TOUS LES ÉLÈVES :

RÉSULTATS SCOLAIRES

DILAN DE FIN DE CYCLE **4 800 POINTS** + DILANS PÉRIODIQUES **4 800 POINTS**

MAXIMUM 9 600 POINTS

BONUS SECTEUR DE RÉFÉRENCE
ADRESSE D'HABITATION = COLLÈGE DE SECTEUR
= LYCÉES DE SECTEUR

9 600 POINTS

=

19 200 POINTS
MAXIMUM

POUR CERTAINS ÉLÈVES, UNE BONIFICATION DE POINTS :

ELÈVE NON BOURSIER SCOLARISÉ EN REP/REP+ +480 POINTS	ELÈVE BOURSIER EN 2018/2019 +4 800 POINTS
=	=
19 680 POINTS MAXIMUM	24 000 POINTS MAXIMUM

AFFECTATION APRÈS LA CLASSE DE 3È

MODE D'EMPLOI 2019-2020


POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Pour entrer en CAP ou en 2^{nde} professionnelle

L'affectation se fait sur l'académie (en effet, certaines spécialités ne sont présentes que sur quelques établissements, voire un seul, ce qui ne permet pas une affectation sur secteur comme en 2GT)

Les actions et le calendrier :

- La **consultation de l'offre** de formation par les familles sera disponible dans le téléservice affectation, à compter du **20 avril 2020**. Elle est consultable via ce lien : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>
- La saisie directe des vœux par les familles dans le téléservice affectation ne sera, a priori, pas possible cette année.
- Comme les années passées, ce sont les principaux de collège de votre enfant qui vous communiqueront la **fiche de préparation à la saisie de vœux** (annexe 1 de la circulaire à paraître) et effectueront la saisie de ces vœux dans Affelnet du **lundi 4 mai jusqu'au mercredi 10 juin 2020**.
- Pour les élèves issus de 3ème ayant fait appel (si la décision du conseil de classe du 3^e trimestre n'est pas conforme aux vœux de l'élève et de la famille), la saisie sera à nouveau ouverte pour les chefs d'établissements du mercredi 17 au jeudi 18 juin 2020
- **Les résultats de l'affectation (Affelnet Tour 1)** seront disponibles dans les établissements le **30 juin 2020**. Les familles devront procéder à l'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté au plus tard le jeudi 2 juillet à 12 heures en ligne ou le mardi 7 juillet en établissement.



2^{nde} pro et CAP

- Les familles formulent obligatoirement 4 vœux et peuvent demander jusqu'à 10 vœux

2^{nde} GT

- Les familles formulent obligatoirement 8 vœux et peuvent demander jusqu'à 10 vœux au sein de l'académie.

Choix des formations et des établissements

- Pour la 2GT : indiquer les lycées souhaités, entre 8 vœux minimum et 10 vœux dans l'Académie, **par ordre de préférence**.
- Les lycées privés ne sont pas sur Affelnet
- Les lycées Henri IV et Louis le Grand sont à recrutement particulier, au niveau académique : sur dossier + procédure Affelnet (pas de **changement**)
- Pour les diplômes professionnels (CAP ou 2^{nde} professionnelle) : indiquer les spécialités ou famille de métiers souhaitées
- Possibilité de panacher les vœux en demandant des formations en filière GT **et** en filière pro. Possibilité de saisir des vœux sous statut scolaire ou en apprentissage
- **Ne pas mettre de vœux hors secteur pour le 2GT**, c'est très risqué : 9600 pts en moins, les places sont attribuées en fonction des disponibilités, et sur dérogation (**motif pédagogique**, handicap, prise en charge médicale, boursier).

Calendrier 19-20 au 17/4/20

	Dates
Ouverture du téléservice « Affectation Post-3 ^{ème} » : Consultation de l'offre de formation par les parents	A partir du lundi 20 avril 2020
Fin des conseils de classes fin de 3 ^{ème}	Le jeudi 4 juin 2020
Fermeture AFFELNET pour les Chefs d'établissement	Le mercredi 10 juin 2020
Commissions d'appels en matière d'orientation fin de 3 ^{ème}	Lundi 15 juin 2020 et mardi 16 juin 2020
Réouverture AFFELNET pour les Chefs d'établissement	Mercredi 17 juin 2020 et jeudi 18 juin 2020
Diffusion des résultats AFFELNET 1 ^{er} tour	Mardi 30 juin 2020
Saisie des vœux pour le second tour d'AFFELNET	Du vendredi 3 juillet au mardi 7 juillet 2020
Diffusion des résultats AFFELNET 2 ^{ème} tour	Jeudi 9 juillet 2020

Principales étapes du processus d'orientation

<p>Second trimestre : Intention provisoire d'orientation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles saisissent des intentions provisoires d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, ou 1^{ère} année de CAP • Ils ont la possibilité de saisir jusqu'à 3 intentions, par ordre de préférence • Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre formule un avis sur ce choix. La famille prend connaissance de cet avis
<p>Troisième trimestre : Choix définitif d'orientation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles saisissent le choix d'orientation définitif (jusqu'à 3 choix, par ordre de préférence) • Le conseil de classe du 3^{ème} trimestre formule une proposition d'orientation. Si elle est conforme au vœu de l'élève, elle est validée. • Si la famille s'oppose au choix proposé par le conseil : un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement a lieu. Le chef d'établissement prend la décision définitive. Si le désaccord persiste, il faut faire un recours (dans les 3 jours ouvrables) et une commission d'appel statuera. • Possibilité de demander le maintien dans la classe d'origine.

Portail familles et téléservices

Le portail familles permet aux familles de consulter et saisir directement en ligne leurs vœux d'orientation et d'affectation. Ces téléservices mis en place cette année par le Ministère ne sont pas utilisés par tous les établissements

Si votre collège utilise les **téléservices**, il a dû remettre aux familles les codes d'accès pour accéder à Scolarité Services

- Se munir de son **identifiant et de son mot de passe**.
- Depuis votre compte Parent ENT (Paris Classe Numérique), aller sur l'onglet « mes applis » (en haut à droite dans la barre bleue) et sélectionner l'appli Téléservices.
- Ou en suivant ce lien : <https://teleservices.ac-paris.fr/ts>



Lien vers la page de l'académie

https://www.ac-paris.fr/portail/icms/p2_1501182/seconde

Ligne téléphonique à destination des familles pour les questions liées aux affectations des collégiens et lycéens :

Tél : 01 44 62 43 99

De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (lundi au vendredi)